Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260321-D2ELECTIONMAIRE-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars à quinze heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire Madame CARADEC-BOCHER Stéphanie s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LE DU Pascal, doyen du Conseil Municipal en place.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, ROLLAND Mathilde, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, HENRY Ludivine, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Secrétaire de séance : ROLLAND Mathilde

Nombre de membres : **15** Nombres absents **: 0** Nombre de votants : **15**	Date de la convocation **: 16/03/2026** Nombre de pouvoirs : 0

2.Election du Maire :

Madame le Maire ouvre la séance et déclare les membres du Conseil Municipal élu et installé dans leurs fonctions.

Elle indique que le secrétariat de séance est confié à Madame ROLLAND Mathilde.

Monsieur LE DU Pascal, plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Il dénombre quinze membres présents et constate que la condition du quorum est respectée.

Il invite donc le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux articles L.2122-1 à L.2122-17 .

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,
Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant la candidature de Madame Joanne KERROGUES,

Sous la présidence de Monsieur LE DU Pascal, membre le plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260321-D2ELECTIONMAIRE-DE

Résultats du premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme KERROGUES Joanne : 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :
De PROCLAMER élue Maire Madame Joanne KERROGUES.

Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait à TREGONNEAU, le - 8 AVR. 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le - 8 AVR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU ★ Côtes - d'Armor ★

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le - 8 AVR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU ★ Côtes - d'Armor ★

Le Maire
Joanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,